

MAIRIE DE LE BOULOU

CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023 – 01

SÉANCE du 21 février à 18h00

PRÉSENTS : François COMES, Maire, Rolande LOIGEROT 2^{ème} adjoint, Hervé CAZENOVE 3^{ème} adjoint, Aline MOSSÉ 4^{ème} adjoint, Carlos GREZES 5^{ème} adjoint, Jean-Marc PACULL 6^{ème} adjoint, Stéphanie PUIGBERT 7^{ème} adjointe, Claude MARCELO, Catherine PEYTAVI, Robert DUGNAC, Véronique GANDOU-NALLET, Nadège HOFFMANN, Pierre VERCLYTTE, Sylvaine RICCIARDI-BRAEM, Claudine MARCEROU, Patrick FRANCES, Jean-Christophe BOUSQUET, Florent GALLIEZ, Stéphane GRAU, Dominique NOËL, Alain GRANAT, Rose-Marie QUINTANA

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Jean-Claude FAUCON à Hervé CAZENOVE, Christian ERRE à Jean-Marc PACULL, Caroline ROCAS à Stéphanie PUIGBERT, Catherine PUBIL-JUANOLA à Aline MOSSÉ, Uriel BASMAN à Rolande LOIGEROT, Sébastien BORREIL à François COMES, Anne LECLERCQ à Sylvaine RICCIARDI-BRAEM, Florent GALLIEZ à Jean-Christophe BOUSQUET,

ABSENTS EXCUSES : Rose-Marie QUINTANA, Uriel BASMAN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Véronique GANDOU-NALLET

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire procède à l'appel des élus.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur les décisions, les droits de non préemptions

Monsieur le Maire propose ensuite de passer à l'ordre du jour.

Avant de commencer la séance, nous précisons qu'il y a des problèmes de micros et donc d'enregistrement

Intervention de Monsieur François COMES

Avez-vous des questions sur le relevé des décisions ?

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Vous faites un emprunt avec la Banque Postale de 500 000 euros, nous n'étions pas au courant.

C'est un emprunt d'équilibre et non pour les investissements.

Vous le faites en fin d'année, c'est se moquer de nous.

1 – BAIL CINEMA LE MAJESTIC

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Le bail que vous avez reçu est établi sur deux ans. Mais il va être rectifié sur un an avec la rétroactivité sur 2022.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

En préambule, je précise que je ne remets pas en cause le principe de cette location. N'ayant pas l'historique pour me prononcer, j'ai des questions en l'occurrence sur le bail

- Quel est le prix et la durée de location ? Il y a des différences entre la synthèse du conseil municipal (délibération 2023.1.0) et le bail joint en annexe
- Durée de 24 ou 12 mois ?
- Loyer mensuel de 1 750 € OU 2 333 €, soit une différence de 583 € par mois (+ 33%)
- Utilisation du bail par le propriétaire ? On loue un local, en payant les charges et le propriétaire en a une utilisation, sans que cela soit notifié sur le bail.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

C'est inadmissible. On faisait un contrat sur la durée du mandat.

Les sommes annoncées ne correspondent pas, et Monsieur LAPORTA nous a fait savoir qu'il n'était pas d'accord pour signer ce bail.

Intervention de Monsieur Guillaume BENHAIEM

J'ai reçu Monsieur LAPORTA et nous nous étions mis d'accord avec un bail 2022/2023 pour un montant de 21 000 euros. Le solde, à savoir 7 000 euros serait versé en prestations à venir.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Ce n'est pas vrai. Si vous ne retirez pas ce point, nous partons.

.....

A la suite de ces échanges, les équipes d'opposition se lèvent et quittent la séance du conseil municipal
L'équipe majoritaire, sans quorum a dû ajourner la séance qui s'est levée à 18h33

Le conseil municipal APPROUVE PAR 20 VOIX POUR ET 9 CONTRE (Mesdames Claudine MARCEROU, Sylvaine RICCIARDI-BRAEM, Anne LECLERCQ, Rose-Marie QUITANA, Messieurs Patrick FRANCES, Stéphane GRAU, Jean-Christophe BOUSQUET, Florent GALLIEZ, Dominique NOËL) le procès verbal du 21 février 2023

Le Maire,
François COMES



La secrétaire de séance,
Véronique GANDOU-NAILLET

